

**NOTE D'INFORMATION  
SUR LES PROCEDURES DE PRISE EN CHARGE  
DES COUTS DE FORMATION**

Non salarié  
ou  
Conjoint  
collaborateur

- 1) **Vous êtes Chef d'Entreprise non salarié** ou conjoint collaborateur et dûment inscrit au Registre du Commerce.

Il vous appartient de prendre contact avec le « **Point Relais AGEFICE** » dont vous relevez (cf encadré ci-contre).

A titre d'information, vous aurez à leur faire parvenir :

- Un exemplaire de la convention de stage CPIH Formation
- Un exemplaire du programme
- Copie de votre extrait K.bis
- Un R.I.B
- Une notification d'affiliation, de versement ou de dispense de versement au RSI.

Point relais AGEFICE :

**Chambre de Commerce  
et d'Industrie de Lyon**  
Place de la Bourse  
69 289 LYON CEDEX 02

Tel : 04 72 40 58 58

Salarié

- 2) **Vous êtes salarié** d'une entreprise dûment inscrite au Registre du Commerce, vous pouvez prétendre à une prise en charge de ce stage.

Il vous appartient de prendre contact avec la délégation régionale du **FAFIH** dont vous relevez.

A titre d'information, vous aurez à leur faire parvenir :

- Un exemplaire de la convention de stage CPIH Formation
- Un exemplaire du programme
- Eventuellement une copie de votre extrait K.bis

**FAFIH :**

Délégation Rhône-Alpes  
59, rue de l'abondance

Tel : 04 72 60 26 36